Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 16 (1986)

Heft: 2

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

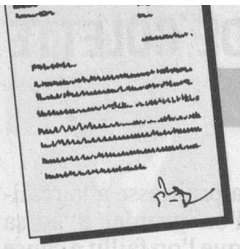

Le placement des personnes âgées

Lettre ouverte à M. le Dr Jean Sigg

Monsieur le Docteur,

J'ai lu avec intérêt votre article paru dans *Aînés* numéro de décembre 1985. Permettez-moi d'en reprendre certains points.

Si les Bochimans dispersés dans le désert de Kalahari et les Esquimaux abandonnaient leurs vieillards afin de sauvegarder leur ethnie constamment menacée de disparition par la famine — ce qui est encore le cas dans certaines régions en dépit de la surabondance que nous connaissons — nombre d'autres populations arabes, chinoises, indiennes, pour n'en citer que les principales, ont donné et donnent aujourd'hui encore des exemples dans la manière de traiter les personnes âgées.

Tout ce qui vit vieillit, oui; mais...

C'est la population active qui a pris l'initiative de découper la vie en tranches d'âge allant de la petite enfance au 4e âge, découpage assorti d'une gamme de produits de consommation et de clichés qui constituent autant de fossés venant s'ajouter à celui des générations.
Si tout ce qui vit vieillit, la vieillesse n'est un naufrage que pour ceux et celles qui, n'ayant pas acquis la maturité nécessaire au sens de la relativité des choses ou se trouvant confrontés à un utilitarisme effréné, abandonnent toute espérance. La retraite professionnelle ne constitue la perte d'une certaine identité que dans la mesure où la personne n'a pas eu d'autres intérêts au cours de sa vie. Cette absence d'intérêts est généralement liée à une éducation basée sur «Le travail fut sa vie» dont de nombreuses générations ont été les victimes.
La diminution de l'adaptabilité n'est pas seulement liée à l'usure de l'organisme et au fait de ne pas avoir pris le temps d'observer les changements qui se manifestaient autour de soi mais au comportement ambigu que les générations plus jeunes manifestent, en général, à l'égard des personnes âgées. Soit elles piaffent d'impatience, qu'il s'agisse de quitter le foyer familial ou de briguer un poste occupé par «Cette personne qui pourrait bien prendre sa retraite», soit elles font preuve d'idées préconçues dont les conséquences néfastes sur le vieillissement, la vieillesse et l'ensemble de la société sont bien connus.

Nul ne peut affirmer que le cerveau restera toujours un point faible

Les mass media, qui répercutent ces idées préconçues, aussi bien que les autres se sont fait, durant des années, l'écho de clichés tel que celui publié dans un rapport sur la vieillesse paru en Suisse. «Les personnes âgées doivent accepter leur état de dépendance physique, financier et intellectuel, de bonne grâce et avec reconnaissance envers les adultes qui n'hésitent pas à se consacrer à la noble tâche de s'occuper d'elles.»
Pourquoi la sénescence devrait-elle être sans problèmes? Tout âge à ses problèmes, le fait d'en prendre conscience et de chercher à les résoudre est nécessaire au maintien de la vitalité. Quant à la solitude, elle n'est pas uniquement due à la perte des contemporains. Nombre de personnes âgées souhaitent avoir des relations avec les générations plus jeunes car, disent-elles: «Vivre rien qu'entre vieux, cela vieillit doublement». Elles y parviennent fort bien dans la mesure où elles ont un tempérament sociable et se situent dans un milieu de vie où ces relations sont naturelles.
De nombreuses thèses s'affrontent actuellement et des recherches sont en cours concernant l'origine des troubles mentaux et/ou psychiques qui peuvent se manifester à partir d'un certain âge. Compte tenu des progrès de la psychiatrie et de la neurologie, le pessimisme le plus profond ne permet pas d'affirmer que le cerveau restera toujours un point faible. Quel est le soignant d'un certain âge qui ne se souvient pas de ces maladies jadis mortelles, que l'on soigne et guérit, aujourd'hui, en quelques jours?

— Voilà, tu peux continuer maintenant!
(Dessin de Mofrey-Cosmopress)

Evitons d'identifier tous nos actes à des soins

Le placement définitif des personnes âgées gravement dépendantes ne concerne, selon les statistiques suisses et étrangères que 5 à 6% de la population âgée de 65 ans et plus. Ces chiffres augmenteront, dans la mesure où les handicapés mentaux de naissance, dont le vieillissement s'accentue plus rapidement que celui de la population saine, les adultes victimes d'un handicap physique et/ou mental grave qui survivent grâce aux progrès de la science, perdront les parents qui s'occupent d'eux et que les grands vieillards victimes d'une dépendance importante, en dépit de mesures de prévention adéquates au cours de leur vie active, se trouveront contraints à un placement qui ne pourra, certes, pas être évité dans tous les cas.
Si, même le repas peut constituer une forme de soin, par contre l'écoute est communication, disponibilité, même dans une situation thérapeutique. Elle ne doit pas enfermer le malade dans une optique préétablie.

Prolongation de la durée du travail ou diminution de la durée de la pension?

La retraite à la carte et la prolongation de la durée du travail des salariés ont vu le jour lors des chocs pétroliers successifs. Dans le premier cas, il s'agit de

réduire la main-d'œuvre, dans le second cas de diminuer les charges des caisses de pension.
Actuellement, des entreprises ayant réduit leur personnel de 35% produisent 25% de plus grâce à la robotisation. Les robots ne dorment pas, ne se mettent pas en grève, ne versent pas de cotisations aux assurances sociales. Leur développement pose un tel problème que les économistes envisagent l'avenir des travailleurs salariés appartenant à de nombreux secteurs, avec inquiétude.
S'il est facile de prolonger la durée du travail, il l'est beaucoup moins de conserver son travail à partir d'un certain âge et, en cas de licenciement, de retrouver un nouveau travail après cinquante ans.

Il y a placement et placement

Certes, un placement est un drame mais si la personne peut restructurer sa vie dans une chambre personnelle avec quelques meubles, ses objets favoris, éventuellement son animal familier; si elle est considérée comme une pensionnaire dont les désirs et les choix sont respectés, dans la mesure où ils ne perturbent pas anormalement le statut de l'établissement les choses s'arrangent généralement sans trop de difficultés. Lors du dernier congrès de la Société suisse de gérontologie, M. Arzt, professeur de droit pénal à la Faculté de Berne a fait remarquer qu'une personne placée a des devoirs mais aussi des droits.
Le drame se développe lorsque la personne est contrainte d'abandonner tout ce à quoi elle s'identifie, de faire tuer l'animal qui lui a tenu compagnie durant des années car sa présence est interdite dans l'établissement et qu'il est trop âgé pour pouvoir être confié à une autre personne ou qu'il ne peut supporter d'être séparé de son maître, et qu'à l'entrée dans l'établissement ce n'est pas la future pensionnaire, qui n'est nullement démente, à qui on pose des questions simples mais à la personne qui l'accompagne.

Là ou le choix n'existe pas la liberté est absente

Vous parlez d'un mouvement d'opinion appuyé par les médias; il s'agit plus simplement de la prise de conscience que là où un choix n'existe pas la liberté est absente.
La grande vogue des maisons modernes pour vieillards et de l'entrée prématurée nous est venue des pays victimes de la guerre où la nécessité de parer au plus pressé s'est imposée. La Suisse a suivi, de même que les Etats-Unis et d'autres pays. Croyant bien faire, nous avons imposé, dans des cas qui ne le justifiaient pas toujours, des contraintes que même les jeunes, réputés adaptables, n'acceptaient plus. Ce sont les nouvelles générations de personnes âgées qui nous ont ouvert les yeux en s'exprimant sur le problème.
La vieillesse est une chose, la dépendance en est une autre. Un pourcentage très élevé de personnes même très âgées ne justifie et ne justifiera pas un placement en institution, en dépit de certains problèmes de santé. Il est de notre devoir de leur offrir un choix, en nous souvenant que la convalescence est d'autant plus longue que les années sont nombreuses mais qu'elle ne conduit pas inévitablement à une dépendance irréversible.
Associer vieillesse et dépendance est un danger dans lequel il faut se garder de tomber. Ceci dit, les établissements spécialisés demeurent une nécessité pour les personnes gravement dépendantes, quel que soit leur âge, et celles qui souhaitent se placer.
Nous ne rendrons jamais assez hommage à ceux qui travaillent avec cœur et dévouement dans ces établissements que nous connaissons du fait d'une longue activité professionnelle.

Armine Scherler
Membre du *Network on Aging*
des Nations Unies
de l'Association internationale
de gérontologie
de l'Association de la presse suisse

La Suisse et l'ONU

De M. J. Gutersohn, Genève.

Je me permets de faire valoir une autre opinion que celle de M. Kuffer au sujet de l'entrée de la Suisse à l'ONU. («Aînés» N° 1/86).
A mon avis, toutes les nations du globe devraient en faire partie. Pour chaque membre ce serait une garantie de sécurité.
Quant aux 20 millions que coûterait l'adhésion, ce n'est qu'une goutte d'eau comparée aux 650 que nous coûte le budget militaire. Notre défense étant assurée, pacifiquement, ce budget pourrait être réduit d'autant.
Certes l'ONU n'est pas parfaite, mais il n'est pas constructif de n'en révéler que les défauts. Son travail est bénéfique dans de nombreux cas, et c'est une question de solidarité internationale.

«Le Retable d'Assens»

sculpture baroque en Pays de Vaud

L'église mixte de Saint-Germain d'Assens est réservée aux deux cultes protestant et catholique. Le chœur de l'édifice est orné habituellement d'un étonnant retable baroque, seul ensemble de ce type subsistant dans le canton de Vaud. Cette œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture et de dorure vient de subir, dans l'atelier Crephart à Genève, des travaux de restauration que son état de conservation peu satisfaisant exigeait. Au cours des interventions de consolidation, de fixage, de suppression de repeints et de nettoyage principalement, des découvertes importantes ont été faites qui ont permis de préciser la datation de retable (fin du XVIIe siècle) et de mieux cerner la personnalité des sculpteurs et des polychromeurs. Les modifications apportées au retable au cours du XVIIIe siècle et surtout en 1837 par des artisans venus de la Valsesia dans le Piémont ont pu être mises en évidence.

Au Musée historique de l'Ancien Evêché, Lausanne. Jusqu'au 23 février 1986. Tous les jours — sauf le lundi — de 14 à 17 h. Visites commentées le jeudi à 18 h 30. Entrée libre.